

DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'URBANISME DU : NOTE EXPLICATIVE DU 12/01/2011

REAFECTATION D'UN SITE INDUSTRIEL ET LOGEMENTS EN UN EQUIPEMENT DE CULTE (MOSQUEE) AVEC MAINTIEN DES DEUX LOGEMENTS ET ANNEXES EXISTANTS.

Situation : chaussée d'Alseberg aux n° 1202/1210 à 1180 Bruxelles
Demandeur: Association Musulmane Ahmadiyya Belgium sise à 1700 Dilbeek,
Brusselstraat, 445, représentée par Monsieur Hamid Mahmood, Président

Qualité du Maître de l'Ouvrage - ses activités :

La communauté Musulmane Ahmadiyya a été fondée sous la direction divine pour revivifier les valeurs morales et spirituelles de l'islam. Elle encourage le dialogue interreligieux, essaie de corriger les malentendus concernant l'islam en Occident.

Elle plaide pour la paix, la tolérance, l'amour et la compréhension mutuelle entre différentes Religions. Elle croit et pratique fermement l'enseignement coranique : « Il ne doit pas y avoir contrainte en religion » (2 : 257). La communauté rejette catégoriquement la violence et le terrorisme de toute forme et pour toute cause. La communauté, où elle est établie, fait des efforts pour mettre en relief les valeurs de l'islam par des projets sociaux, par des établissements scolaires et de santé. Ainsi, les musulmans ahmadis sont-ils reconnus comme étant une communauté respectueuse de la loi, persévérante et bienveillante.

La communauté Musulmane Ahmadiyya s'engage sur les points suivants avec leurs voisins :

1. Ce lieu de culte (Mosquée) ne sera construit que pour l'adoration de Dieu et ne sera pas utilisé comme une école ou pour dispenser des cours Coranique. Ce lieu de prière sera avant tout un symbole de paix et la porte est ouverte à toutes personnes, selon sa devise « Amour pour tous, Haine pour personne »
2. Il ne sera pas fait usage du haut-parleur pour appeler à la prière. Elle s'engage à respecter les droits du voisinage et son confort.
3. Pour ne pas déranger leurs voisins, il est prévu le stationnement d'environ 17 voitures dans le garage réservé à ceux qui viendront pour la prière.
4. Ce lieu de culte sera fréquenté pour la prière du vendredi de 13h à 15h avec un nombre de 50 à 75 personnes.
5. Une rencontre annuelle est prévue, les voisins étant informés et invités à participer à cette rencontre.
6. Les fidèles venant principalement des 19 communes de la Région de Bruxelles- Capitale seront invités à utiliser les transports en commun pour venir à ce lieu de culte.
7. Dans le projet, l'environnement a largement été pris en compte et l'intérieur d'îlot sera généreusement verdurisé par un grand jardin.
8. La communauté reste à la disposition de tous ceux qui veulent plus d'informations.

Les lieux de culte dans la commune d'Uccle :

La constitution belge garantit pour tous la liberté des cultes, cfr ART 19 qui stipule : « La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés » .

Comme nous sommes en démocratie, il n'y aurait donc aucune raison en regard de la loi pour s'opposer à la construction d'une mosquée à Uccle.

La commune d'Uccle a sur son territoire une bonne quinzaine de lieux de culte de toutes tailles, dont l'église orthodoxe russe, l'église évangélique et une synagogue juive. Ne sont pas représentés des lieux de culte non déclarés comme tels.

A titre de comparaison, la taille de la mosquée projetée (250m²) serait dans la bonne moyenne des lieux de culte – plus grande que celle de l'église orthodoxe russe (106m²) avenue Deffré et de loin inférieur à la taille de la plupart des églises catholiques, l'église St Marc (977m²) par ex.

Prescriptions urbanistiques :

Au PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), du point de vue affectation du sol, la parcelle est reprise en zone mixte ;

Du point de vue situation existante de droit, rien de particulier ;

Du point de vue situation existante de fait, zone de mixité et affectation industrielle pour le hangar de droite.

Il n'y a pas de PPAS (Plan particulier d'Affectation du Sol) dans la zone.

Mobilité – transports en communs :

Le site est largement pourvu de transport en communs à proximité :

- Le train : gare de Calevoet à moins d'1 km ;
- Le tram : ligne 51 ;
- Le bus : bus 43, lignes vers Ninove et Braine l'Alleud.

Le site même du projet sera pourvu de 17 emplacements de parkings couverts. Les fidèles fréquentant le lieu de culte auront largement la possibilité d'utiliser les transports en commun pour s'y rendre.

Etat existant avant travaux :

- a) Partie gauche : immeuble comprenant un logement (non occupé) unifamilial R + 1 + toiture + annexes arrières ;
- b) Partie centrale : grand terrain minéralisé servant à usage de parking pour véhicules, clôturé par une grille sur le fond de bâtisse ;
- c) Partie droite à front de rue : immeuble mixte activité productive/logement (non occupé) R + 1 toiture avec au rez-de-chaussée, l'entrée de la partie activité productive – anciennement une carrosserie – et bureaux attenants ainsi que la cage d'escalier vers le logement au 1^{er} étage sous toiture ;
- d) Partie droite arrière : rez-de-chaussée à usage d'activité productive – anciennement une carrosserie – sur toute la profondeur de la parcelle.

Situation projetée / parti architectural – justification du projet

- a) Construction de la mosquée sur le terrain de la partie centrale dans un gabarit de R+1. Le bâtiment sera accolé au bâtiment de droite afin de former un seul ensemble à caractère urbain et selon un gabarit ajusté à celui des deux bâtiments existant de gauche et de droite.

Parmi les différentes options d'implantation envisagées il a été retenu l'implantation de la présente demande de certificat d'urbanisme.

La nouvelle construction, implantée de biais (orthogonal par rapport au bâtiment de droite) et en recul de la partie avant, permettra :

- La création d'une zone de recul verdurisée, prévue pour l'entrée des hommes ;

- L'aménagement d'un espace latéral verdurisé – une sorte de parvis – donnant accès d'une part aux femmes et à la partie arrière du bâtiment de gauche, affecté à un espace polyvalent pour l'accueil des personnes avant la prière et salle de détente et jeux pour les enfants.

La partie arrière de la nouvelle construction – la salle de prière – est orientée vers la Mecque.

- b) Le grand terrain entourant la mosquée – au-delà du parvis d'entrée – sera complètement aménagé en jardins avec plantations et formera ainsi un espace tampon verdurisé vis-à-vis du voisinage.
- c) Bâtiment de droite à front de rue : maintien du logement existant R+1+T. Ouverture de baies dans la façade latérale anciennement mitoyenne de droite. Le logement sera occupé par des invités.
- d) Bâtiment de droite à front de rue : maintien du logement existant + entrée parking arrière au rez-de-chaussée. Le logement sera occupé par l'Imam et sa famille.
- e) Bâtiment de droite partie arrière : réaffectation du hangar existant en parking couvert (+/- 17 emplacements parking). Aménagement des toitures plates couvrant le parking en toitures verdurisées de type extensif.